

**Arrivée de l'électricité à Meljac – 16 juin 1936 –
80ème anniversaire (16 juin 2016).**

80^{ème} anniversaire de l'arrivée de l'électricité à Meljac.



A MELJAC.
LE 16 JUIN 1936

"TIRAS SUR LA FICELLE IL Y A LA LUMIÈRE"
(orthographe approximative)

*C'est ainsi que
le 16 juin 1936, Emilien
Delaure, fils cadet de Germain
Delaure propriétaire du vieux moulin de
Roumegat transformé en usine électrique, fait
du porte à porte à Meljac pour annoncer aux
habitants, l'arrivée de l'électricité à Meljac . . .*

LOU LUTZ"



16 juin 2016 - 80ème anniversaire de l'électricité à Meljac



Ainsi FÊTERONS-NOUS LE 16 JUIN 2016. LE 80ÈME ANNIVERSAIRE DE L'ARRIVÉE DE L'ÉLECTRICITÉ À MELJAC

"Tiras sur la ficelo yo lou lutz !" ...ainsi arriva "le courant" à Meljac, en l'année 1936, notablement plus tôt qu'en d'autres communes comparables -de mémoire, Rullac ne fut desservi qu'en 1949- grâce à l'ingéniosité et à l'esprit d'entreprise de Germain Delaure.

Germain Delaure propriétaire du Moulin de Roumegat, également propriétaire de la ferme du Bouyssou aujourd'hui disparue (1) est un homme assez instruit pour son époque et très porté sur le progrès. Il imagine de transformer son moulin de Roumegat en usine électrique.

(1) -Dans les années 80, la grange qui avait brûlé, s'est écroulée. Peu de temps après, l'ancienne la maison s'est affaissée.



Ci-dessus le Moulin de Roumegat - L'usine électrique

*La ferme Delaure du Bouyssou aujourd'hui disparue
(photo à droite) =>*





Germain Delaure va consacrer à ce projet une bonne partie de sa vie. Il y installera son fils cadet Emilien tandis que l'ainé Philibert reprendra la ferme du Bouyssou.

Le moulin de Roumégat figurait sur l'Etat Récapitulatif des usines établi en 1889 par les Ponts et Chaussées de l'Aveyron avec les caractéristiques suivantes : 2 paires de meules, 650 L/s d'eaux motrices, 26 chevaux vapeur, 3 mètres de hauteur de chute, moteur hydraulique à roues à cuillers (rouets). Il avait été détruit par un incendie provoqué par la foudre en 1904. Son état de ruine avait été constaté le 10 octobre 1923 par l'Ingénieur du Service de Nivellement Général de France.

- E bis - Nivellement

PONTS & CHAUSSÉES
DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
SERVICE hydraulique
ARRONDISSEMENT de Rodez

Bassin de l'eau
Régulation des lacs

Régularisation de l'usine existante
de Moulins de Roumégat.

Delaware Germain, pétitionnaire,

Plan d'ensemble

Établi par le pétitionnaire

SIGNATAIRES

M. *Besse*
 Ingénieur ordinaire.

M. *Besse*
 Ingénieur en chef.

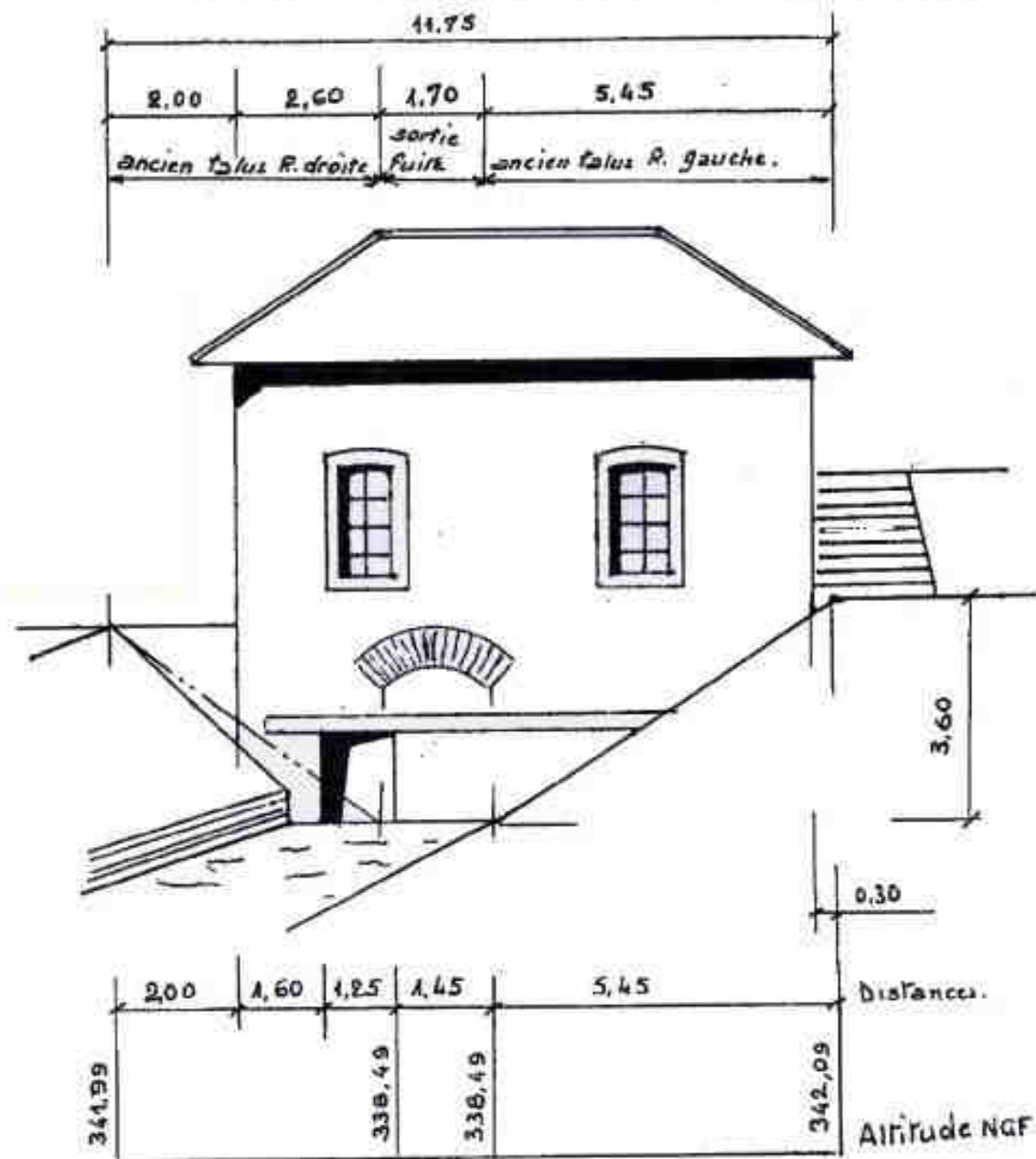
Vé. Dessiné par l'ingénieur ordinaire dessinateur,
 A Rodez, le 7 décembre 1923.

[Signature]



- ANCIEN MOULIN DE ROUMEGAT -

Dimensions initiales de la sortie de fuite



Aménagement de la microcentrale en 1930
par monsieur Germain DELAURE (1/100)



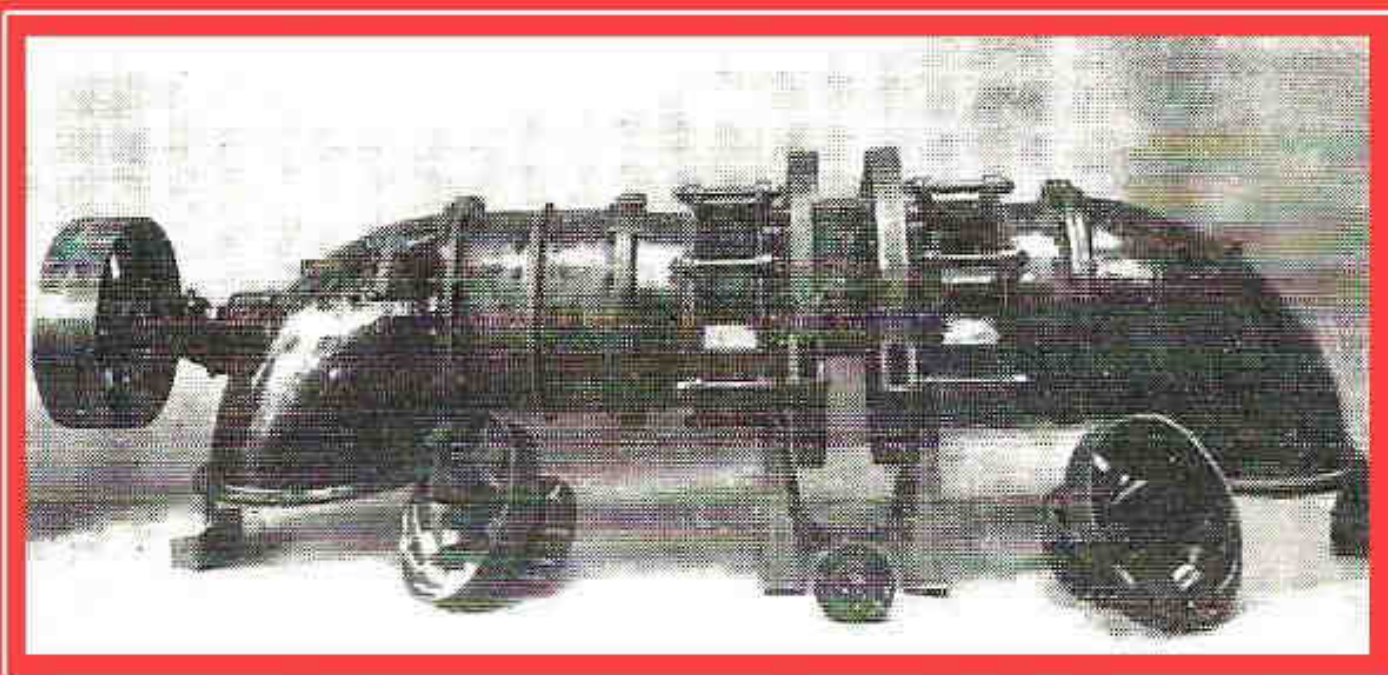
extrait du dossier
"Plan d'ensemble"
établi en 1929 par les
Ponts & Chaussées



Le 19 mars 1929, Monsieur Germain Delaure sollicite de Monsieur le Préfet de l'Aveyron, l'autorisation de créer une usine électrique dans son ancien moulin.

La transformation du vieux moulin en micro centrale entraînera de profondes modifications des divers ouvrages : l'ancien moteur hydraulique est remplacé par une turbine, les tracés amont et aval du canal sont modifiés; en amont pour conduire les eaux motrices dans le béal (2); en aval, 50 m plus bas par rapport à l'ancienne confluence pour restituer l'eau à la rivière, la nouvelle sortie de fuite est élargie et approfondie, les talus sont réaménagés ; bref autant de travaux titanesques réalisés à l'époque « à bras d'hommes ».

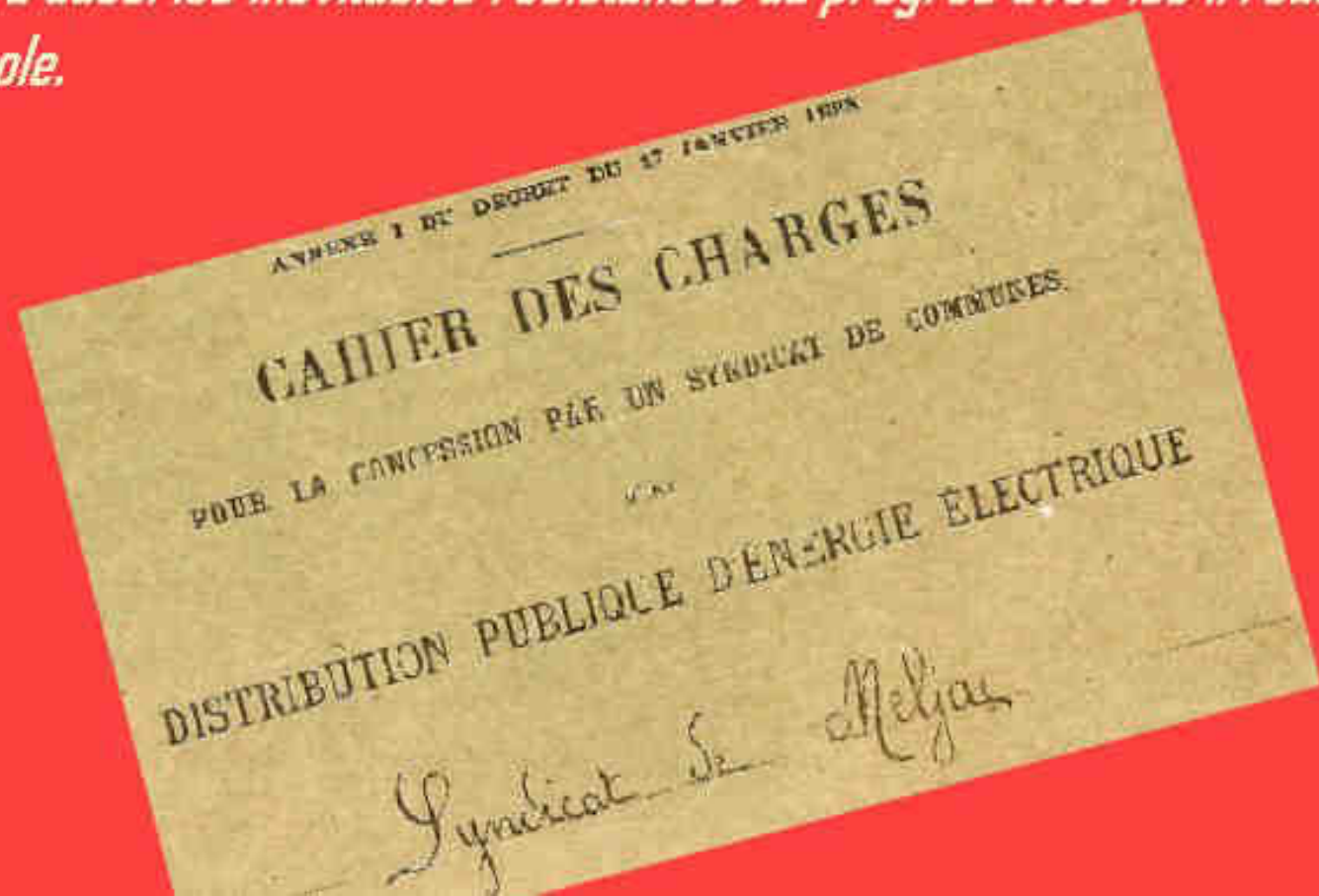
(2) –Le béal : beal/beallière de l'Occitan, besall/beal: canal d'irrigation secondaire, lieu de prise d'eau sur le canal principal.

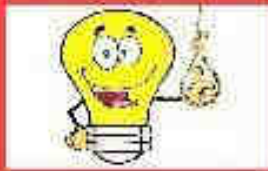


Turbine Francis à axe horizontal à double roue



Dans la période de mise en place de l'usine, un syndicat intercommunal Meljac-St. Just (Le projet d'électrification comprend effectivement l'électrification de la commune de Meljac et de la plaine de Saint-Jean de la commune de Saint-Just sur Viaur) présidé par M. Boyer du Bouyssou est créé, en charge de faire installer le réseau de distribution, les lignes et les transformateurs. Il décide dans sa réunion du 17 décembre 1934 d'entreprendre la réalisation de ces ouvrages, ce qui sera, dit-on, particulièrement laborieux : dans quels champs planter les poteaux ? Faut-il prendre la force ou seulement la lumière ?... On aura aussi les inévitables résistances au progrès avec les irréductibles de la lampe à pétrole.





Une délibération de la séance du 23 décembre 1934 du Conseil Municipal de la commune de Meljac prend acte de la subvention accordée, pour 33% du montant des dépenses, par M. le Ministre de l'Agriculture, au Syndicat de Meljac-St. Just. (3)

(3) - Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Meljac en sa séance du 23 décembre 1934.

COMMUNE DE MELJAC
Électrification

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MELJAC

Séance du 23 décembre 1934

L'an mil neuf cent trente quatre et le vingt-troisième
le Conseil Municipal de la commune de Meljac, s'est réuni en
son habituel de ses séances sous la Présidence de M. Puyalbert
étaient présents: M.M. Puyalbert maire, Bouquet,
Galon, Clément, Clément René, Puyalbert François

Absents: M.M. Bazan, Coule, Cauac, Cimat

M. le Maire expose que M. le Ministre de l'Agriculture
a accordé au Syndicat de Meljac St-Just une subvention
égale à 33% du montant des dépenses, cette autorisation permet-
tant la réalisation des travaux d'électrification, le conseil
de Syndicat dans sa réunion du 17 décembre 1934, a décidé d'en-
treprendre la construction des ouvrages.

Il a décidé également le Maire sous la dépense inces-
sante au Syndicat par l'émission d'un emprunt de 150.000 auprès
à 4,50% amortissable en 20 ans.

ceci grâce à la perception par le
consommations d'élec-



Le même Conseil Municipal du 23 décembre 1934 décide par ailleurs de « faire face à la dépense incombant au syndicat par l'émission d'un emprunt de 180.000 Fr. auprès des populations, à 4,50% amortissable en 28 ans.

Cet emprunt sera amorti grâce à la perception par le syndicat des surtaxes qui frapperont les consommations d'électricité et par la subvention départementale annuelle » (3).

Cette délibération précise que l'annuité totale du syndicat sera

- pour les échéances de 1936 et 1937, de 8100 Fr.*
- pour les échéances de 1938 et pendant les 27 années suivantes, de 11490 Fr..*

(3) - Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Meljac en sa séance du 23 décembre 1934.

ce qui correspond par habitant des servit
à 17234 pendant les 2 premières années et
à 24247 pendant les 28 autres.
La commune de Meljac ayant une population desservie de
389 habitants, la somme à garantir sera
pour 1936 et 1937 6.704^f représentant.....^{349^{cm}3} centimes
pour 1938 à 1965 9.510^f représentant.....^{495^{cm}4} centimes.
Le Conseil Municipal qui est exposé, s'engage à inscrire
annuelle à son budget de 1935 à 1965 les quotes parts d'annuité
calculées.
Municipalité de Meljac, les jour, mois et an susdits
tous les membres présents.



Dans le courrier ci-dessous, M. Delaure demande à M. Boyer, Président du Syndicat Intercommunal de Meljac - St. Just, à prendre à charge la concession de distribution de l'électricité sur les communes adhérentes au Syndicat (15.5.1935)

6 JUIN le 15/5/35

Monsieur le Président du Syndicat
Intercommunal de MELJAC ST JUST.

Monsieur le Président:

Je soussigné DELAURE demeurant à ST JUST, ai l'honneur de solliciter la concession de la distribution d'énergie électrique pour tous usages qui doit être assurée au moyen du réseau à Haute et Basse tension que le Syndicat Intercommunal d'électrification de Meljac-St Just, va établir sur le territoire des communes adhérentes à ce syndicat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

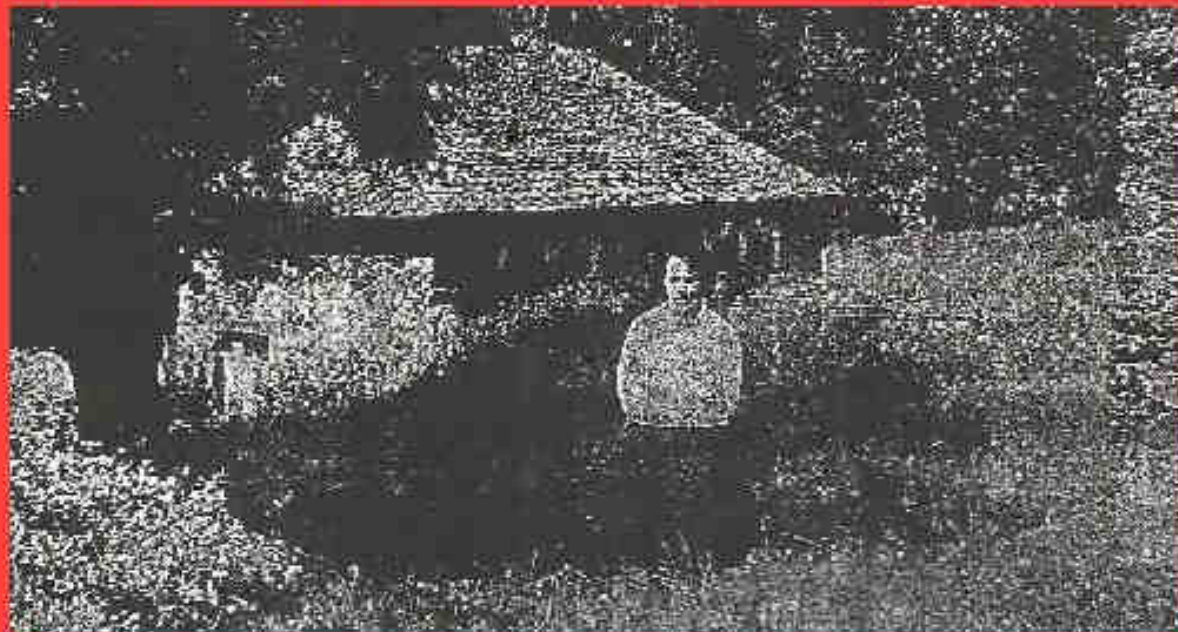


C'est donc ainsi que le 16 juin 1936, il y a de cela 80 ans, « Meljac s'éclaira ».

A noter que certaines parties de la commune particulièrement excentrées comme le Suc, Cabrol, le Vergnas ne seront pas équipées, pour des raisons de coût. Un électricien, Monsieur Montelieu s'installera à demeure à l'époque à Meljac pour procéder aux équipements des maisons.

Les choses allèrent ainsi jusqu'en 1939 lorsque la guerre éclata.

Emilien Delaure prisonnier jusqu'en 1945, ce sera son épouse Aline qui courageusement « se mettra à la manoeuvre » : aller ouvrir et fermer les vannes à 300m de la maison de jour comme de nuit en tournant à la main des manivelles pour remplir le barrage et pouvoir « turbiner » le lendemain soir ; relever les compteurs chez l'habitant et se voir parfois marchander le prix ... les anecdotes en la matière ne manquent pas.



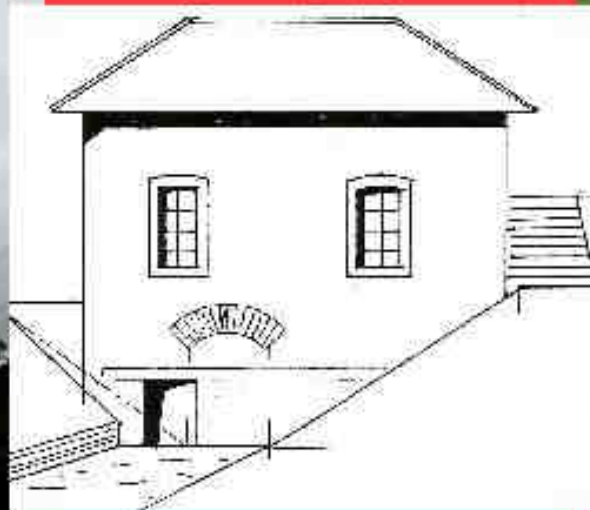
Aline Delaure



En 1949, E.D.F. nationalise le réseau de distribution et le raccorde au Curagnol. Emilien Delaure est alors embauché par E.D.F. comme agent de surveillance de la microcentrale de Salles la Source.

Le Roumegat retourne alors quelque peu à l'abandon jusqu'à ce qu'à partir de 1967, divers repreneurs successifs « relancent tant bien que mal la turbine ».

Plus récemment dans la mouvance des énergies renouvelables, une société spécialisée en la matière, déjà présente régionalement dans l'éolien, a repris avec force compétence l'exploitation de l'usine hydroélectrique du Moulin de Roumegat sous le contrôle d'un électromécanicien de Lédergues.





Roumegat

Photo 2016

On ne peut s'empêcher de faire un lien, 80 ans après entre ce que fut cette « aventure hydro-électrique » du moulin de Roumégat en 1936 et la construction en 2008 au Clot, au Cluzet et à Soulages;

en 2015 au Mas Ricard, des hangars à production « d'électricité solaire » : des hommes, dans les deux situations, dynamiques et ouverts au progrès, qui d'une certaine manière placent nos villages en pointe dans le domaine des énergies renouvelables.





16 juin 1936 - 16 juin 2016

80ème anniversaire

de l'arrivée de

l'électricité

à Meljac



Rédigé par

Meljac.Net d'après

les souvenirs, notes et

documents fournis par Roland

Mazars de la Bessière de Meljac



**« Le Moulin de Roumegat aujourd'hui »
(28/02/2019)**

80^{ème} anniversaire de l'arrivée de l'électricité à Meljac.

A topographic map of the Roumégat area in the Pyrenees region. The map shows contour lines, roads (D 63, D 110, D 116), and various settlements. A yellow circle highlights the label 'Us. Electr.' (Electric Station) located near the village of la Valette. A large yellow title is superimposed across the center of the map.

LE MOULIN DE ROUMEGAT aujourd'hui...

Us. Electr.



Le Moulin de Roupeyrac

L'usine hydroélectrique du Moulin de Roumégat semi-abandonnée depuis quelques années, était quasiment à l'état de friche industrielle quand elle fut reprise fin 2017 par un nouveau propriétaire, Monsieur Alain Puech qui y développe d'importants travaux de rénovation. En quelques prises de vues du sol ou en drone, vous jugerez ci-après de l'ampleur du chantier et de la beauté du site. L'usine hydroélectrique du Moulin de Roumégat semi-abandonnée depuis quelques années, était quasiment à l'état de friche industrielle. On se souviendra que c'est de ce site qui figurait déjà en 1889 sur l'état récapitulatif des usines des Ponts et Chaussées que "partit le courant" qui alimenta en électricité Meljac en 1936, grâce à l'ingéniosité de M. Germain Delaure: une occasion pour voir ou revoir la galerie de photos "Arrivée de l'électricité à Meljac" publiée le 16 juin 2016 sur www.meljac.net.

centrale
électrique

barrage



vue aérienne du site de l'usine électrique du Roumégat



vue aérienne du site de l'usine électrique du Roumégat



vue aérienne du site de l'usine électrique du Roumégat





Le canal d'accès à l'usine côté prairie a été défriché

canal d'amenée dans la courbe



Le chemin nouvellement sécurisé avec un bourrelet de terre en surplomb du canal conduit à l'usine, poursuivant jusqu'au moulin de Puech et desservant le groupement forestier du Roumegat.



vue aérienne sur le barrage









départ du canal



Le barrage de Roumégat





sortie du barrage





la maison (vue de face)







le canal à l'approche de la centrale

arrivée à la grille et au mécanisme de nettoyage



bâtiment des turbines et génératrices électriques



bassin de réception adossé à l'usine (travaux en cours)



sécurité métallique sur le bassin de réception





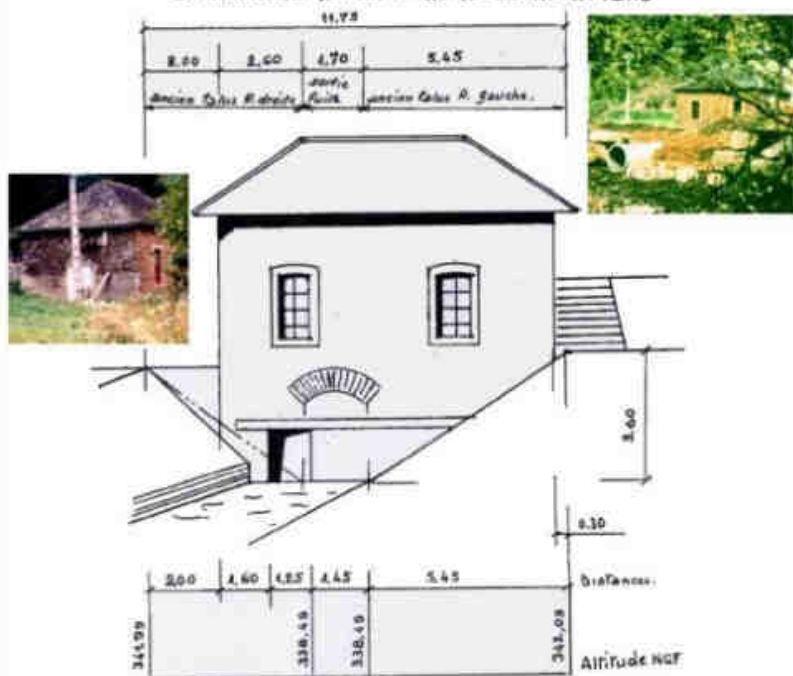


(voir les annexes 0 à 4 dans les pages qui suivent)

"Le Moulin de Roumégat aujourd'hui" microcentrale hydraulique moderne, fait partie intégrante de " l'Histoire Meljacoise". Nous rassemblons dans cette galerie, les images d'aujourd'hui de la rénovation entreprise par le nouveau propriétaire, M. Alain Puech et en annexes les publications déjà réalisées par Meljac.Net dans sa "UNE" du 4 juin 2011 et dans sa "photo du jour" du 16 juin 2016. Un lien en fin de galerie vous permet par ailleurs de rejoindre la galerie "ARRIVEE DE L'ELECTRICITE A MELJAC le 16 juin 1936", publiée dans les dossiers de www.meljac.net le 16 juin 2016. Les annexes 3 et 4 attestent enfin du rôle prééminent de M.Puech, président de la SAS Roumegat dans ces travaux.

- ANCIEN MOULIN DE ROUMEGAT -

Dimensions initiales de la sortie de fuite



Aménagement de la microcentrale en 1930 par monsieur Germain DELAURE

remplacé par une turbine, les tracés amont et aval du canal sont modifiés; en amont pour conduire les eaux motrices dans le béal (2); en aval, 50 m plus bas par rapport à l'ancienne confluence pour restituer l'eau à la rivière, la nouvelle sortie de fuite est élargie et approfondie, les talus sont réaménagés; bref autant de travaux titanesques réalisés à l'époque « à bras d'hommes ».

Dans la période de mise en place de l'usine, un syndicat intercommunal Meljac-St. Just présidé par M. Boyer du Bouyssou est créé, en charge de faire installer le réseau de distribution, les lignes et les transformateurs. Il décide dans sa réunion du 17 décembre 1934 d'entreprendre la réalisation de ces ouvrages, ce qui sera, dit-on, particulièrement laborieux : dans quels champs planter les poteaux? Faut-il prendre la force ou seulement la lumière?...On aura aussi les inévitables résistances au progrès avec les irréductibles de la lampe à pétrole. Certaines parties de la commune particulièrement excentrées comme le Suc, Cabrol, le Vergnas ne seront pas équipées, pour des raisons de coût. Un électricien, Monsieur Montelieu s'installe à demeure à l'époque à Meljac pour procéder aux équipements des maisons. Une délibération de la séance du 23 décembre 1934 du Conseil Municipal de la commune de Meljac prend acte de la subvention accordée, pour 33% du montant des dépenses, par M. le Ministre de l'Agriculture, au Syndicat de Meljac-St. Just. Le Conseil Municipal décide par ailleurs de « faire face à la dépense incombant au syndicat par l'émission d'un emprunt de 180.000 Fr. auprès des populations, à 4,50% amortissable en 28 ans. Cet emprunt sera amorti grâce à la perception par le syndicat des surtaxes qui frapperont les consommations d'électricité et par la subvention départementale annuelle » (3).

Cette délibération précise que l'annuité totale du syndicat sera

- pour les échéances de 1936 et 1937, de 8100 Fr.
- pour les échéances de 1938 et pendant les 27 années suivantes, de 11490 Fr..

C'est donc ainsi que le 16 juin 1936, il y a de cela 75 ans, « Meljac s'éclaira ».

Les choses allèrent ainsi jusqu'en 1939 lorsque la guerre éclata. Emilien Delaure prisonnier jusqu'en 1945, ce sera son épouse Aline qui courageusement « se mettra à la manœuvre » : aller ouvrir et fermer les vannes à 300m de la maison de jour comme de nuit en tournant à la main des manivelles pour remplir le barrage et pouvoir « turbiner » le lendemain soir; relever les compteurs chez l'habitant et se voir parfois marchander le prix...les anecdotes en la matière ne manquent pas. En 1949, E.D.F. nationalise le réseau de distribution et le raccorde au Curagnol. Emilien Delaure est alors embauché par E.D.F. comme agent de surveillance de la microcentrale de Salles la Source. Le Roumegat retourne alors quelque peu à l'abandon jusqu'à ce qu'à partir de 1967, divers repreneurs successifs « relancent tant bien que mal la turbine ». Plus récemment dans la mouvance des énergies renouvelables, une société spécialisée en la matière, déjà présente régionalement dans l'éolien, a repris avec force compétence l'exploitation, de l'usine hydroélectrique du Moulin de Roumegat sous le contrôle d'un électromécanicien de Lédergues.

On ne peut s'empêcher de faire un lien, 75 ans après entre ce que fut cette « aventure hydroélectrique » du moulin de Roumegat en 1936 et la construction en 2008 au Clot, au Gluzet et à Soulages, des 3 hangars à production « d'électricité solaire » : des hommes, dans les deux situations, dynamiques et ouverts au progrès, qui placent nos villages en pointe dans le domaine des énergies renouvelables.

(1) - Dans les années 80, la grange qui avait brûlé, s'est écroulée. Peu de temps après,, ancienne, la maison s'est affaissée.

(2) - Le béal : beal/bealière de l'Occitan, besal/beal: canal d'irrigation secondaire, lieu de prise d'eau sur le canal principal.

(3) - Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Meljac en sa séance du 23 décembre 1934.

(Rédigé par Meljac.Net d'après les souvenirs, notes et documents fournis par Roland Mazars de la Bessière)

« ET LA LUMIERE FUT... à MELJAC... le 16 JUIN 1936 »

Le 16 juin 2011, nous fêtons le 75ème anniversaire de l'électrification de la commune de Meljac et de la plaine de Saint-Jean de la commune de Saint-Just sur Viaur. Effectivement, le 16 juin 1936, Emilien Delaure, fils cadet de Germain Delaure propriétaire du vieux moulin de Roumegat transformé en usine électrique, fait du porte à porte à Meljac pour informer les habitants, s'exclamant : « appuyez sur le bouton ! ... et la lumière fut ! ». Ainsi arriva « le courant » à Meljac, en l'année 1936 notablement plus tôt qu'en d'autres communes comparables - de mémoire Rullac ne fut desservi qu'en 1949 - grâce à l'ingéniosité et à l'esprit d'entreprise de Germain Delaure.

Germain Delaure propriétaire du Moulin de Roumegat, également propriétaire de la ferme du Bouyssou aujourd'hui disparue (1) - est un homme assez instruit pour son époque et très porté sur le progrès. Il imagine de transformer son moulin de Roumegat en usine électrique. Il va y consacrer une bonne partie de sa vie. Il y installera son fils cadet Emilien tandis que l'aîné Philibert reprendra la ferme du Bouyssou. Le moulin de Roumegat figurait sur l'Etat Récapitulatif des usines établi en 1889 par les Ponts et Chaussées de l'Aveyron avec les caractéristiques suivantes : 2 paires de meules, 650 L/s d'eaux motrices, 26 chevaux vapeur, 3 mètres de hauteur de chute, moteur hydraulique à roues à cuillers (rouets). Il avait été détruit par un incendie provoqué par la foudre en 1904. Son état de ruine avait été constaté le 10 octobre 1923 par l'Ingénieur du Service du Nivellement Général de France.

Par un courrier du 19 mars 1929, Monsieur Germain Delaure sollicite de Monsieur le Préfet de l'Aveyron, l'autorisation de créer une usine électrique dans son ancien moulin. La transformation du vieux moulin en micro centrale entrainera de profondes modifications des divers ouvrages : l'ancien moteur hydraulique est

Annexe 1 - La "PHOTO DU JOUR" du 16 juin 2016 de WWW.MELJAC.NET



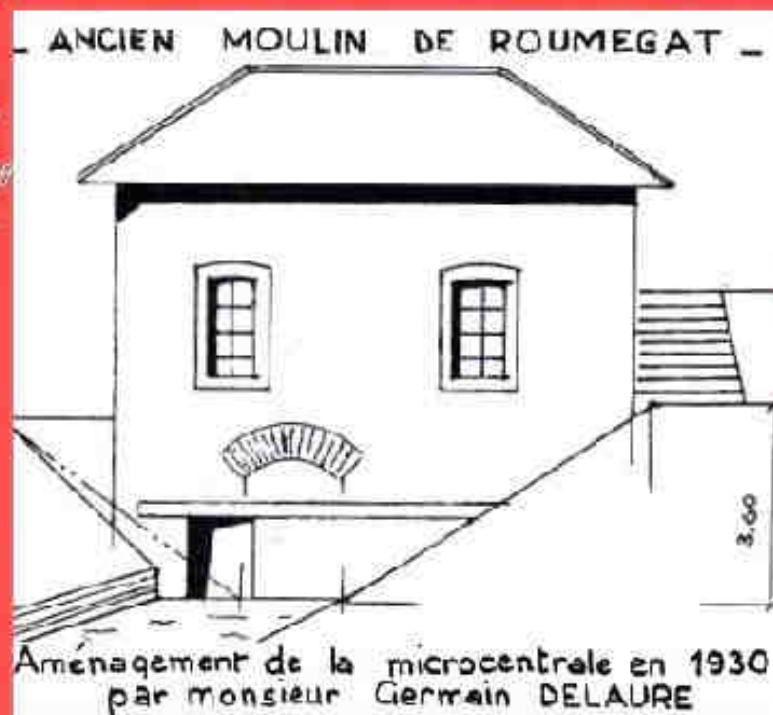
À MELJAC LE 16 JUIN 1936...
« TIRAS SUR LA FICELO YO LOU LUTZ »
(orthographe approximative)
"TIRE SUR LA FICELLE IL Y A LA LUMIÈRE"



C'est ainsi que, le 16 juin 1936, Emilien Delaure, fils cadet de Germain Delaure propriétaire du vieux moulin de Roumegat transformé en usine électrique, fait du porte à porte à Meljac pour annoncer aux habitants l'arrivée de l'électricité à Meljac. Le moulin de Roumegat figurait sur l'Etat Recapitulatif des usines établi en 1889 par les Ponts et Chaussées de l'Aveyron. Un syndicat intercommunal Meljac-St. Just présidé par M. Boyer du Bouyssou est créé, en charge de faire installer le réseau de distribution, les lignes et les transformateurs. On aura aussi les méritables résistances au progrès avec les irréductibles de la lampe à pétrole. Certaines parties de la commune particulièrement excentrées comme le Suc, Cabrol, le Vergnas ne seront pas équipées, pour des raisons de coût.

Une délibération de la séance du 23 décembre 1934 du Conseil Municipal de la commune de Meljac prend acte de la subvention accordée, pour 33% du montant des dépenses, par M. le Ministre de l'Agriculture, au Syndicat de Meljac-St. Just. Le Conseil Municipal décide par ailleurs de « faire face à la dépense incombant au syndicat par l'émission d'un emprunt amortissable en 28 ans grâce à la perception par le syndicat des surtaxes qui trapperont les consommations d'électricité et par la subvention départementale annuelle.

C'est ainsi que le 16 juin 1936, il y a de cela 80 ans, « Meljac reçut la lumière ...! »





A MELJAC,
LE 16 JUIN 1936



DOSSIERS ▾

HISTOIRE ▾

ARRIVÉE DE L'ÉLECTRICITÉ À
MELJAC

"TIRAS SUR LA FICELLE IL Y A LA LUMIÈRE"
(orthographe approximative)

*C'est ainsi que
le 16 juin 1936, Emilien
Delaure, fils cadet de Germain
Delaure propriétaire du vieux moulin de
Roumegat transformé en usine électrique, fait
du porte à porte à Meljac pour annoncer aux
habitants, l'arrivée de l'électricité à Meljac . . .*



16 juin 2016 - 80ème anniversaire de l'électricité à Meljac

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté préfectoral modificatif n° 12-2017-12-22-012 du 22 décembre 2017

PORTANT
TRANSFERT DU BÉNÉFICE DE L'AUTORISATION
DE LA MICRO-CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE
DU MOULIN DE ROUMEGAT

COMMUNE DE SAINT-JUST SUR VIAUR

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
*Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

VU le code rural ;

VU le code de l'énergie ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6, L.181-1 et L.181-15 ;

VU l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin en date du 1er décembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour Garonne 2016-2021 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°873198 du 9 novembre 1987 autorisant monsieur Georges REY à disposer de l'énergie de la rivière Giffou pour la mise en jeu d'une entreprise de production d'énergie électrique à Saint-Just sur Vaur ;

VU l'arrêté préfectoral n°2004-259-1 du 15 septembre 2004 autorisant le transfert de l'autorisation au bénéfice de la Société d'Electrification Rurale du Carnausain ;

VU la demande du 14 novembre 2017, déposée par monsieur Alain PUECH, président de la SAS de ROUMEGAT, sollicitant le transfert de l'autorisation de la micro-centrale hydroélectrique du moulin de Roumegat au bénéfice de sa société ;

CONSIDÉRANT que la demande répond aux attentes de l'article R.181-47 du code de l'environnement, notamment en matière de justification des capacités techniques et financières de la SAS de ROUMEGAT ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Aveyron ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Aveyron ;



PREFECTURE DE L'AVEYRON

RECEPISSE DE DOSSIER DE DECLARATION
DONNANT ACCORD POUR LES TRAVAUX
DE CONFORTEMENT ET SECURISATION DE LA PRISE D'EAU
DU MOULIN DE ROUMEGAT
SUR LE GIFFOU

COMMUNE DE SAINT-JUST SUR VIAUR

DOSSIER N° 12-2018-00248

LA PREFETE DE L'AVEYRON
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L. 211-1, L. 214-1 à L. 214-6 et R. 214-1 à R. 214-56 ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne 2016 - 2021 ;

VU le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, le 314 septembre 2018 par monsieur Alain PUECH, président de la SAS ROUMEGAT et propriétaire de l'ouvrage, enregistré sous le n°12-2018-00248, relatif à l'opération de travaux pour confortement et sécurisation des ouvrages de la prise d'eau du moulin de Roumegat, sur le Giffou dans la commune de Saint-Just sur Vaur ;

donne récépissé du dépôt de sa déclaration au pétitionnaire suivant :

Monsieur Alain PUECH
SAS Roumegat

5 rue des Prairies
81120 REALMONT

concernant l'opération de travaux pour confortement et sécurisation des ouvrages de la prise d'eau du moulin de Roumegat, au droit de la parcelle n° 286, section C, sur le Giffou dans la commune de Saint-Just sur Vaur .